L'HABITAT INCLUSIF, C'EST QUOI?

OPPOUR QUI?

- Destiné aux personnes en situation de handicap psychique en recherche d'une plus grande autonomie
- Une alternative à la vie en établissement
- Une résidence principale autonome et des espaces collectifs

CONDITIONS D'ACCÈS

- Dans le cadre de votre projet personnalisé
- Fiche de prescription complétée avec le référent social
- Évaluation de votre candidature sur différents critères comme votre parcours résidentiel, le niveau d'autonomie ou votre solvabilité
- Candidature étudiée en commission avec l'ensemble des intervenants du projet



CONTACT



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'association

accueil-esat@espoir57.fr

03.87.52.04.66

Coordinatrice de l'Habitat Inclusif Disponible tous les mardis et tous les jeudis



L'association ESPOIR 57 créée et gère des structures d'intégration sociale et professionnelle pour répondre aux besoins des personnes porteuses d'un handicap psychique

> Siège Social 301 rue du Général Vansantberghe 57155 MARLY Siret : 379.899.768.00160



HABITAT INCLUSIF

Vivre chez soi



et à plusieurs

En partenariat avec







CA MARCHE COMMENT?



L'habitat inclusif d'Espoir 57 est un logement ordinaire où les habitants :

- Sont locataires d'un logement privatif et peuvent bénéficier d'aides au logement
- Partagent des locaux communs équipés mis à disposition par l'association (cuisine, un salon, une terrasse et buanderie)
- Participent au projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble
- Vivent à proximité de transports, des commerces et de services diversifiés

UN PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

- Favoriser le vivre ensemble, pour limiter le risque d'isolement des habitants
- Développer la vie collective au sein de l'habitat
- Permettre aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour déployer ou maintenir des liens sociaux
- Proposer la mise en place d'activités destinées à l'ensemble des habitants (activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles) effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat
- Le projet de vie sociale et partagée doit satisfaire les habitants sur le long terme.
 Pour cela, ils sont consultés régulièrement afin de pouvoir faire évoluer le projet si nécessaire.



MODALITÉS

Permanence physique d'une coordinatrice :

- pour mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée des habitants
- assurer un accompagnement collectif des habitants sans se substituer à des mesures d'accompagnement social
- pour orienter les demandes en fonction des besoins

L'habitat

- 4 studios et T1 meublés 17 à 34 m²
- Situé dans une maison de village au cœur de Moulins-lès-Metz (57130)
- Loyers de 300 à 505 CC





COMMODITÉS À PROXIMITÉ

Accessibilité

Places de parking à proximité Desservi par 5 lignes de bus: L5, C14, P103, N88 et N9

Commerce







